
CSAL du 06/05/2025

A l'ordre du jour :

- Loi de Finances 2025 – volets emplois (pour information)

Le CSAL sur les suppressions d'emploi prévu le 17 avril 2025 a été reporté à ce jour suite à un boycott unanime de l'intersyndicale.

Pour la CFTC 21, qui n'a pas l'habitude de boycotter les instances, siéger à ce CSAL n'a plus aucun sens, et ne veut pas servir de chambre d'enregistrement de ces suppressions d'emplois alors que la plupart des services sont en souffrance et que les agents voient leur charge de travail augmenter d'année en année.

C'est pourquoi la CFTC 21 ne participe pas aujourd'hui à cette instance pour relayer la protestation et le « ras-le-bol » des agents.

Pour information :

En 2025, l'affaiblissement continu de la DGFIP se poursuit avec 550 nouvelles suppressions d'emplois en net au niveau national (200 ETP en 2024).

L'année blanche, promise pour cette année, s'est finalement transformée en une nouvelle année noire ! Au niveau local, nous devons à nouveau déplorer la disparition de 6 emplois ... Et c'est inadmissible !!!

Détail de ce volet emplois :

- . + 1 IP : services de Direction – PRIE Stratégie,
- . – 4 B : 2 services de Direction – Direction + 1 Equipe de renfort + 1 SIP Dijon et Amendes,
- . – 3 C : 1 Equipe de renfort + 2 SPFE Publicité Foncière.

Il est par ailleurs à noter que cette année, ce point est inscrit à l'ordre du jour pour simple information. Pour la DGFIP, les suppressions d'emplois deviennent donc un simple point « secondaire ».

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

Prochaine séance vendredi 20 juin 2025.

**Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDES service recouvrement
(Titulaire)**

Céline GUILLAUMIN, Pôle CE antenne de BEAUNE (Suppléante).